

Crise politique, pression foncière et sécurité alimentaire dans les périphéries de la forêt classée du mont Peko

K.G. N'guessan^{1*}, K.R. Oura² & A.D.F.V. Loba³

Keywords: Cultivating grounds- Food safety- Intercommunity Tensions- Mont Peko- Côte d'Ivoire

Résumé

Le présent article analyse la situation de l'agriculture et de l'alimentation chez les populations déplacées du Mont Péko. En effet, la crise militaro-politique déclenchée en Côte d'Ivoire en septembre 2002 a favorisé l'occupation illégale de la forêt classée du Mont Péko par des dizaines de milliers de personnes constituées majoritairement de ressortissants Burkinabé. Ces populations y ont développé des plantations de cacaoyer, qui ont entraîné la destruction de près de 80% de cette aire protégée. Mais, avec la fin de la crise politique en 2011, et dans le souci de protéger le parc naturel et garantir la paix et la sécurité dans l'ouest de la Côte d'Ivoire, ces populations ont été contraintes de quitter la forêt pour s'installer dans les villages aux alentours du parc. L'enquête réalisée auprès d'un échantillon de 200 individus a permis de comprendre que la majorité des déplacés internes du Mont Péko n'a pas accès à de nouvelles terres de culture. Ces populations ne peuvent donc pas garantir la sécurité de leur alimentation et celle de leur famille. Elles se retrouvent ainsi dans un environnement où la pression foncière alimente les crises et les tensions communautaires, qui fragilisent la cohabitation entre autochtones et allogènes.

Summary

Political Slump, Land pressure, and Food Security in the Outskirts of the Classified Forests of Mount Peko

This article analyzes the agricultural situation and the food crisis faced by the displaced populations of the Mont Péko. Indeed, the military and political crisis launched in Côte d'Ivoire in September 2002 has favored the illegal occupation of the classified forest of the Mount Péko by tens of thousands of people mainly constituted by Burkinabe nationals. These populations have developed cocoa tree plantations, which entailed the destruction of about 80% of this protected area. But, with the end of the political crisis in 2011, and in order to protect the natural park and to guarantee peace and security in the West of the Côte d'Ivoire, these populations have been forced to leave the forest to get settled in the peripheral villages of the park. A survey on a sample of 200 individuals has permitted to figure out that the majority of the inner population of the Mont Peko does not have access to new cultivating grounds. Therefore, the food safety of these populations and of their families cannot be guaranteed. Thus, they are involved in an environment where the land property crisis and intercommunity tensions weaken the cohabitation between natives and foreigners.

¹Université Jean Lorougnon-Guede, Daloa, Côte d'Ivoire.

²Université Alassane Ouattara, Centre de Recherche pour le Développement - Bouake, Côte d'Ivoire.

³ Université Félix Houphouët-Boigny, Institut de Géographie Tropicale (IGT) , Abidjan, Côte d'Ivoire.

*Auteur correspondant: Email: ahibakan77@gmail.com

Introduction

La crise armée déclenchée en Côte d'Ivoire en Septembre 2002 avait entraîné la partition du pays en deux. D'un côté, le Sud du pays contrôlé par le gouvernement légal (démocratiquement élu) et de l'autre côté, la zone Centre-Nord-Ouest (CNO) sous contrôle de la rébellion armée. Dans ce contexte de crise et d'absence d'autorité de l'Etat dans les régions sous contrôle de la rébellion, s'est développée une exploitation illicite des aires protégées à l'instar de la forêt classée du mont Péko, dans l'Ouest de la Côte d'Ivoire. En effet, profitant de l'absence de l'Etat, des populations constituées «essentiellement des ressortissants du Burkina Faso» (7) se sont installées dans cette forêt classée. Celles-ci y ont développé de vastes plantations de cacao qui ont contribué à la destruction de 80% des 34000 ha de cet espace naturel protégé (6). Pendant plus d'une décennie, ce patrimoine mondial a donc constitué le siège des activités agricoles des populations clandestines.

Avec la fin de la crise politique en 2011, l'autorité de l'Etat s'est établie à nouveau sur toute l'étendue du territoire. Conscient de la menace que représentent ces clandestins aussi bien pour l'aire protégée que pour la sécurité humaine dans cette région, les nouveaux gouvernants se sont aussitôt engagés dans un processus de déguerpissement desdits clandestins. Après plusieurs tentatives infructueuses, ils y parviennent avec l'arrestation le 18 mai 2013 d'Amade OUEREMI¹(6), le chef de file de ces clandestins. L'opération de déguerpissement qui s'en suit entraîne l'exfiltration de nombreuses populations dont les chiffres annoncés varient selon les sources². Ils seraient 52 717 déplacés de la forêt classée (8), qui se sont réinstallés dans les villages périphériques de la réserve. Avec l'arrivée de cette population importante et la pression qui s'exerce sur les terres agricoles, il apparaît opportun d'analyser la situation alimentaire chez les populations déplacées internes du mont Péko. De façon spécifique, il s'agit d'étudier l'accessibilité des exfiltrés aux terres agricoles, d'analyser leur situation alimentaire ainsi que les rapports intercommunautaires qui règnent dans les villages environnants du parc du Mont Péko.

Méthodes de la collecte des données

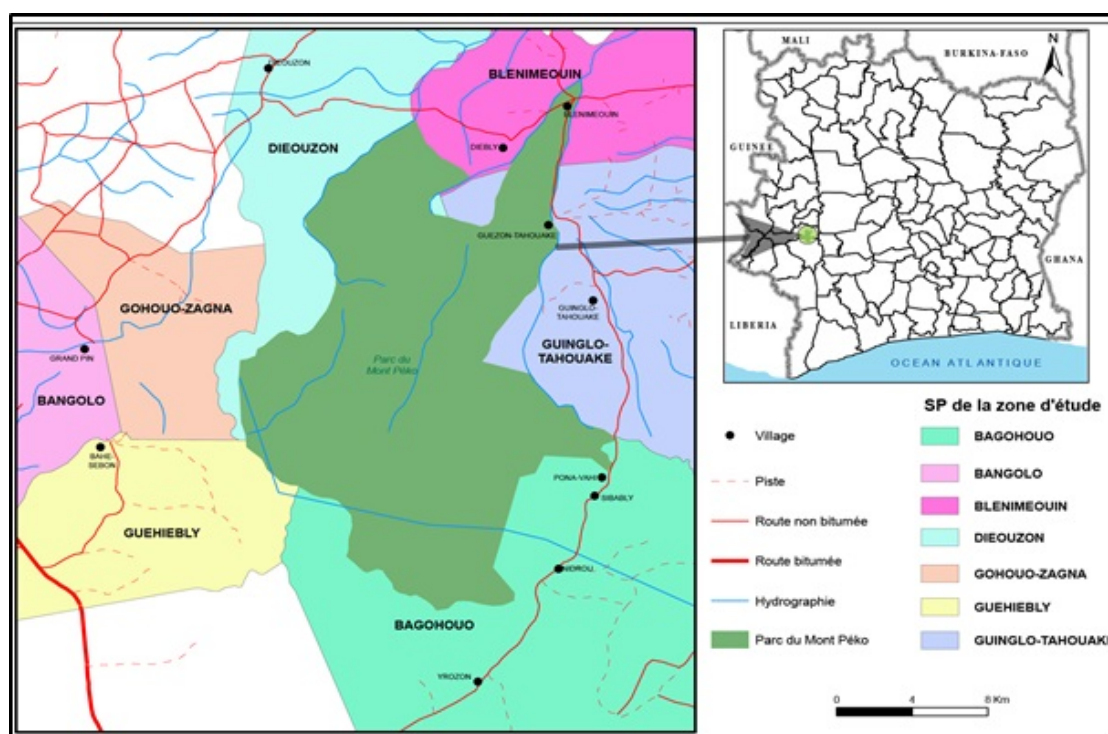
La méthodologie déployée dans le cadre de cet article se fonde sur l'hypothèse attribuant à la pression foncière la responsabilité des perturbations dans l'accès aux terres agricoles pour garantir la sécurité alimentaire. Ainsi, pour la vérification de cette hypothèse, nous avons procédé à une recherche documentaire et une enquête de terrain. La phase de la recherche documentaire nous a conduits dans diverses structures publiques telles que l'OIPR³ et la Préfecture de la région du GUEMON, où des rapports d'activités mis à notre disposition ont permis d'accéder à des informations et des statistiques indispensables pour notre étude. Par ailleurs, des rapports d'Organisations Non Gouvernementales (ONG), de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) et du MIDH ont été utiles à cette étude. Enfin, des sources issues de la presse en ligne ont été consultées. L'enquête de terrain a consisté en des entretiens auprès des personnes ressources. Il s'agit du préfet de la région du GUEMON, du commandant de l'OIPR, des chefs de villages et des représentants des populations déguerpies. Elle a aussi consisté à administrer un questionnaire à 200 exfiltrés choisis de façon aléatoire dans onze villages situés à proximité de la réserve du Mont Péko (Figure 1) sur un total de 28 impactés par la crise des déplacés du mont Péko.

Le choix des villages tient compte de quelques critères géographiques et démographiques préalablement définis. Il s'agit de la proximité avec la réserve, la taille de la population déplacée (des villages ayant accueilli les plus grands effectifs et ceux qui en ont reçu en de faible proportion) et la répartition entre les deux départements (Duékoué et Bangolo). Quant aux choix des chefs de ménages interrogés, l'étude a retenu les individus ayant effectivement perdu des parcelles agricoles à la suite du déguerpissement des populations de la réserve du mont Péko. Cette enquête qui s'est déroulée pendant les mois de novembre et décembre 2016 a permis d'aboutir aux résultats suivants.

¹OUEREMI Amade est un ressortissant Burkinabé réparateur de vélo, ayant vécu durant des décennies à Bagouhouo à 25 kms de Duékoué, il fait son intrusion dans le parc du Mont Péko après le départ des agents des Eaux et Forêts affectés à la surveillance du massif forestier du Mont Péko du fait de la crise déclenchée en 2002. Devenu planteur puis féticheur de renom, il s'installe dans le parc et organise son exploitation.

²Le groupe d'expert du conseil de sécurité de l'ONU estime à 28 000 personnes vivant dans le parc; Le rapport du MIDH cite un recensement effectué par les autorités ivoiriennes en 2013 situant l'effectif à plus de 24 000 le nombre de personne installée dans le parc; Les Humanitaires (OCHA) indiquent 52 717, le nombre de personnes déplacées du parc.

³Office Ivoirien des Parcs et Réserves.



Source: RGPH 98 (Dessin: Loba)

Figure 1: Localisation de la zone d'étude.

Résultats

De l'exfiltration des clandestins à la pression démographique autour du parc

La crise des déplacés du Mont Péko a entraîné un surpeuplement des villages environnants et une pression sur les terres agricoles. Pour comprendre cette pression humaine autour de cette réserve naturelle protégée, il est nécessaire de cerner le contexte.

Du peuplement de la réserve par les allogènes Burkinabè

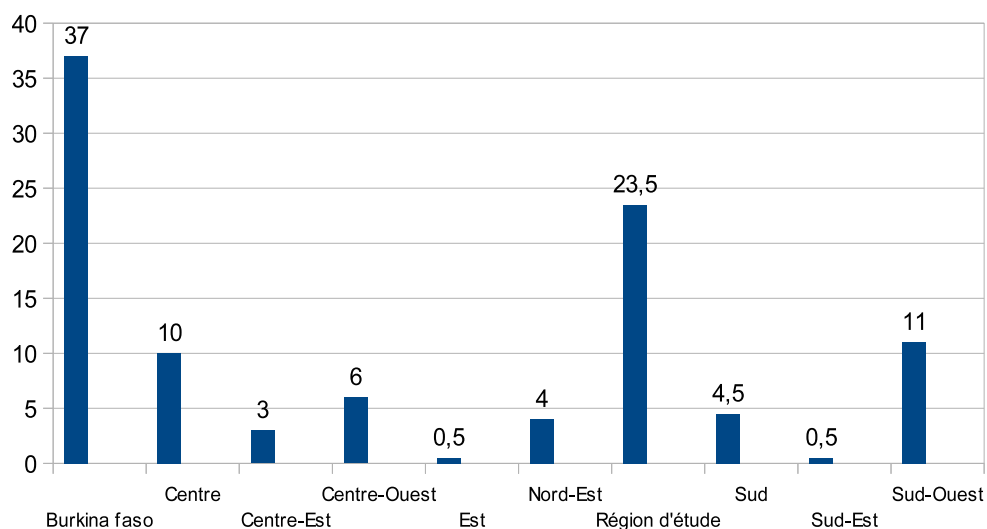
Le peuplement de la forêt classée du Mont Péko intervient à la suite du déclenchement de la rébellion armée en Côte d'Ivoire en septembre 2002. Pendant, cette période de nombreuses populations vont migrer des régions du Nord (occupées par la rébellion) vers celles du Sud (sous contrôle gouvernementale). En effet, c'est dans cette période de crise qu'«un certain OUEREMI Amade de nationalité burkinabè, a profité du vide de protection pour infiltrer le parc et y a installé ses compatriotes (6).

Ces migrants illégaux du parc sont venus de divers horizons avec une forte colonie en provenance du Burkina-Faso. En effet, selon la même source, Environ 4% des occupants du parc sont d'origine ivoirienne et 96 % d'origine étrangère, avec une prédominance de Burkinabès, estimée à 99 % de la population étrangère. Les résultats (Figure 2) de notre enquête confirment ses statistiques. Les migrants venus du Burkina-Faso sont les plus nombreux dans le parc. Ils représentent 37% de notre population d'enquête. Ensuite, suivent ceux qui sont

venus de la région du Guemon (région où se localise la forêt classée du Mont Péko). Environ 18% des occupants sont venus des différentes sous-préfectures de la région. Ensuite viennent par ordre d'importance les migrants venus du Sud-Ouest (11%), du Centre (10%), du Centre-Ouest (6%), du Sud (4,5%), du Nord-Est (4%), du Centre-Est (3%) et des régions de l'Est, de l'Ouest et du Sud-Est qui enregistrent chacune 0,5% des personnes interrogées.

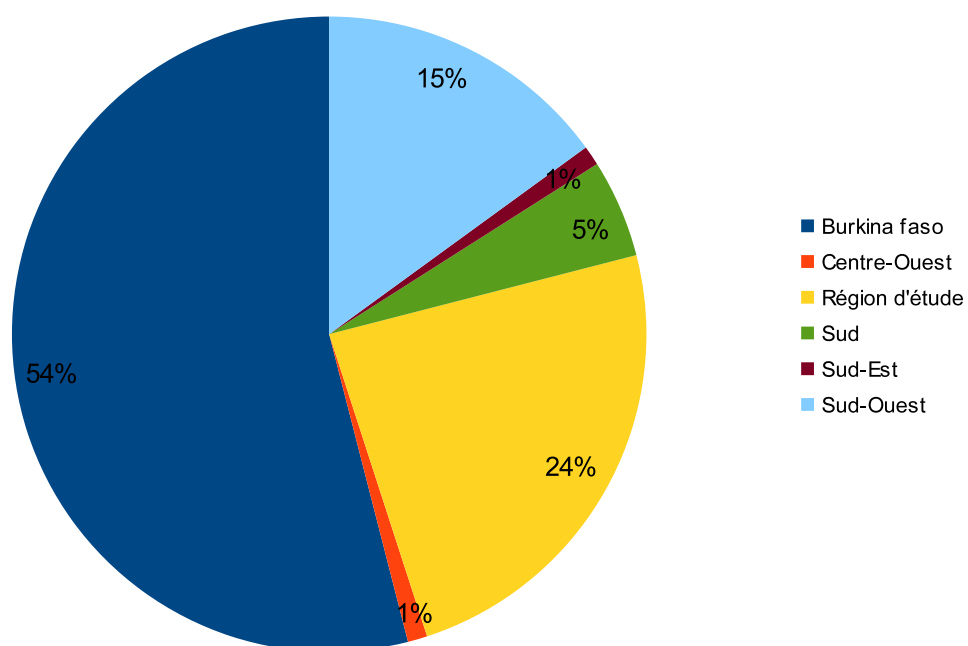
Par ailleurs, les ressortissants Burkinabè ne sont pas tous venus directement du Burkina-Faso. Notre enquête (figure 3) révèle que plus de 45% des ressortissants Burkinabè interrogés viennent des autres régions de la Côte d'Ivoire.

Pour ces migrants internes burkinabè, l'ouverture de la forêt classée à l'exploitation agricole est une opportunité à saisir face à la raréfaction des terres arables et aux nombreux conflits fonciers enregistrés dans les différentes régions de provenance. Quant aux (burkinabès) migrants externes, c'est aussi l'opportunité d'avoir des terres de culture en Côte d'Ivoire forestière et d'améliorer leur condition de vie



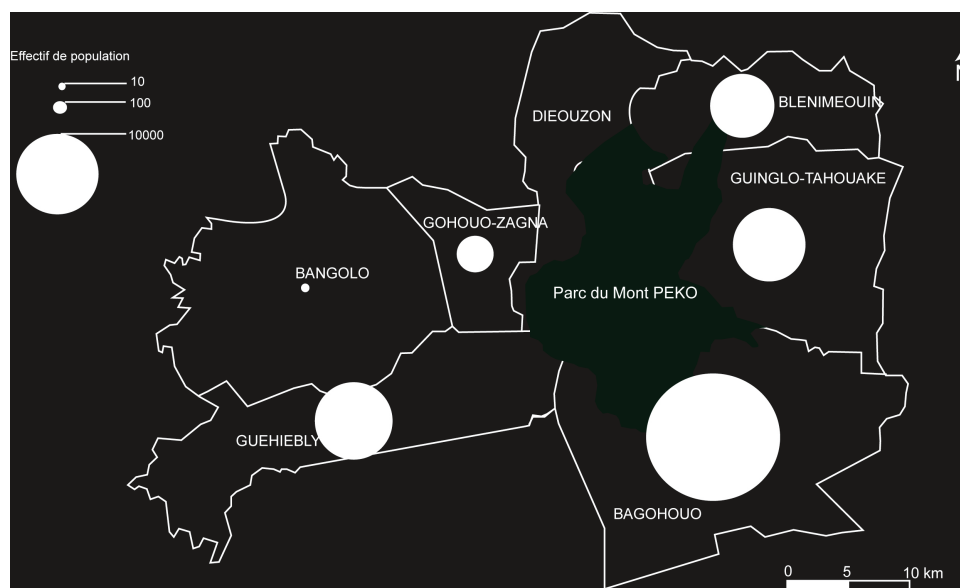
(Source: notre enquête, Novembre – Décembre 2016)

Figure 2: Origine des occupants illégaux du parc du Mont Péko.



(Source: notre enquête, Novembre – Décembre 2016).

Figure 3: Répartition des ressortissants Burkinabés selon le lieu de provenance avant leur installation dans le Parc.



Source: D'après nos enquêtes, Novembre – Décembre 2016. (Dessin: Loba)

Figure 4: Répartition des populations déplacées internes dans des villages environnants du Mont Péko.



(a)



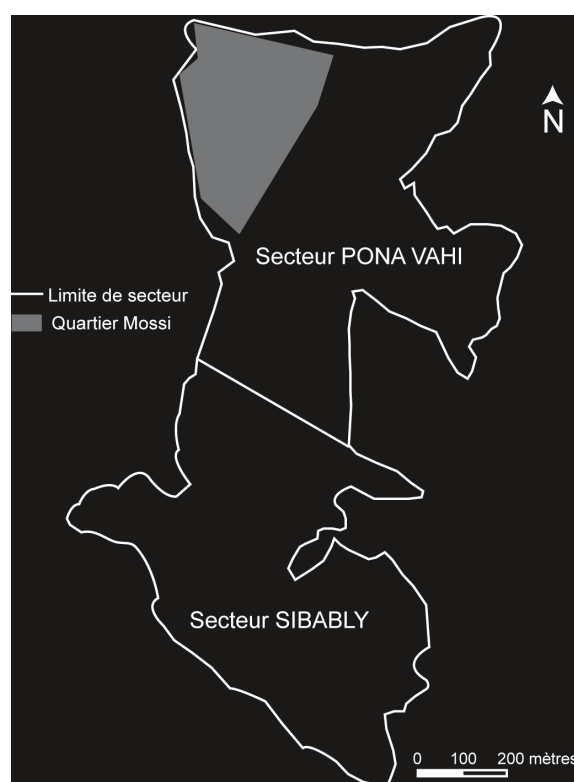
(b)

a - Une vue de l'entrée du nouveau quartier occupé par les ressortissants Burkinabè à Pona Vahi.

b - Une vue des bâtiments construits essentiellement en terre battue par les déplacés à Pona Vahi.

(Source: N'GUESSAN *et al.* 2016)

Planche 1: Une vue du nouveau quartier mossi créé par les déplacés du Mont Péko.



Source: D'après nos enquêtes, Novembre – Décembre 2016. (Dessin: Loba).

Figure 5: Le nouveau quartier occupé par des ressortissants Burkinabè à Pona Vahi.

ainsi que celles de leurs parents restés au pays (Burkina Faso). «J'ai toujours rêvé de venir en Côte d'Ivoire pour faire la cacaoculture comme mes frères, qui envoyaient beaucoup d'argent aux pays grâce à cette culture. Mais on me disait qu'il n'y avait plus de terre et que le problème de terre est devenu compliqué. Et, quand j'ai appris qu'on pouvait avoir des parcelles dans la forêt, je suis venu tenter ma chance» expliquait un d'entre eux.

De l'exfiltration des occupants illégaux du parc

Avec la fin de la crise politique en 2011 et le rétablissement de l'autorité de l'Etat sur toute l'étendue du territoire national, il est apparu nécessaire pour les nouveaux gouvernants de libérer cette réserve naturelle de ses occupants illégaux, afin de permettre sa régénération, mais aussi d'assurer la sécurité dans cette partie du pays. Ce processus a abouti à l'exfiltration de plusieurs milliers de personnes et au surpeuplement (Figure 4) de nombreux villages périphériques du parc du mont Péko.

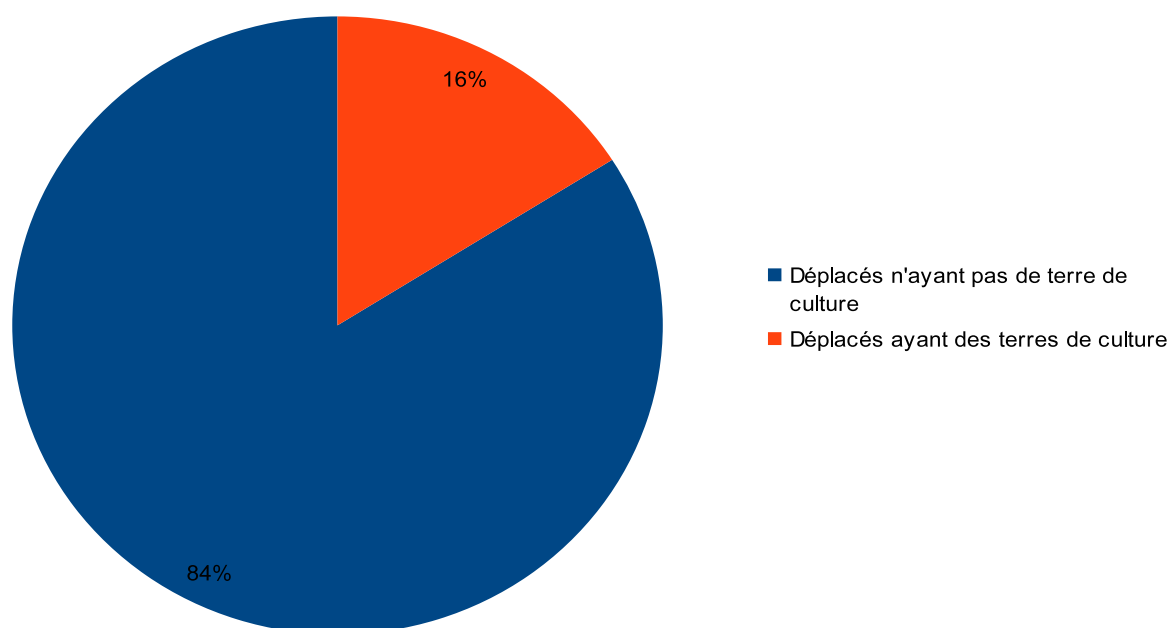
A l'observation de la carte, la sous-préfecture de Bagohouo est celle qui a accueilli le plus gros volume de populations (26 209), soit 49,71% des déplacés du parc. Cette situation a donné lieu à la création dans certains villages de la sous-préfecture de nouveaux quartiers uniquement habités par des déplacés burkinabè de la forêt classée; comme c'est le cas (planche 1) à Pona Vahi.

Dans cette localité, la création de ce nouveau quartier va entraîner une extension spatiale (Figure 5) du village.

Cette situation qui entraîne l'accroissement de la population dans les villages d'accueil pose le problème de l'accès à des parcelles agricoles et celui de la sécurité alimentaire des déplacés.

Inaccessibilité aux terres agricoles et la question alimentaire chez les déplacés du Mont Péko

La raréfaction des terres agricoles pour les déplacés L'accès à des terres de culture s'invite aux problèmes déjà difficiles des déplacés du Mont Péko. Dans cette région où le développement de la cacaoculture avait déjà entraîné une saturation foncière, il devient difficile pour les nouveaux venus d'avoir une portion de terre de culture et garantir leur indépendance alimentaire. Notre enquête (Figure 6) montre que seulement 16% des personnes interrogées ont accès à de nouvelles terres pour leurs activités agricoles. On estime à 84% les déplacés qui n'ont pas de parcelles pour leurs activités agricoles. Seulement 16% de notre population d'enquête disposent de terre de culture. Cette situation s'explique sans doute par le poids important des déplacés venus d'ailleurs à l'occasion de la mise en exploitation du parc. On estime leur nombre à 95% contre 5% pour ceux qui étaient déjà en place avant l'exploitation du parc.



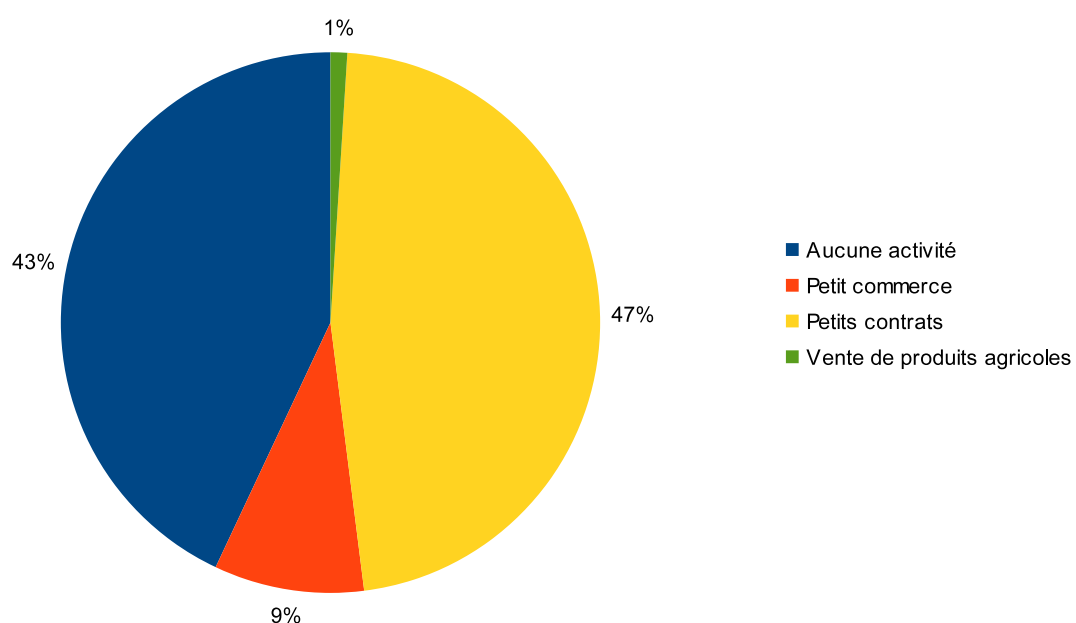
Source: notre enquête, Novembre – Décembre 2016).

Figure 6: Répartition des déplacés selon l'accès ou non à des parcelles de culture.

Tableau 1
Répartition des déplacés ayant accès à la terre
selon le mode d'acquisition.

Mode d'acquisition des terres agricoles chez les déplacés du Mont Péko	Effectif en %
Achat	21,87
Cession temporaire	3,12
Héritage	6,26
Location	68,75
Total général	100

(Source: notre enquête, Novembre – Décembre 2016).



(Source: notre enquête, Novembre – Décembre 2016)

Figure 7: Répartition des déplacés internes du Mont Péko selon les sources de revenus.

Les ressortissants Burkinabés sont les plus concernés par le problème d'accès à de nouvelles terres de culture. Ceux-ci représentent 34% des déplacés de la forêt ayant accès à des terres de culture contre 66% de nationaux ivoiriens. Les Burkinabés représentent 74% de la population de déplacés qui n'ont pas accès à des terres agricoles. Pour ceux qui ont eu accès à de nouvelles terres de culture, il s'agit majoritairement de la location de terres (Tableau 1) pour des cultures vivrières. Plus de 68% des déplacés ayant accès à la terre ont acquis des parcelles de culture par voie de location. Les parcelles dépassent rarement l'hectare. Elles sont destinées à la production de vivre uniquement. Les cultures pérennes ne sont pas admises par les propriétaires. Pour ces populations déplacées, l'option de location paraît la plus facile pour accéder à des terres de culture. Dans la plupart des cas, il s'agit d'une location en nature. Le locataire reverse à son propriétaire une partie de la récolte selon les termes convenus dans le contrat de location. Ceux qui ont acquis des terres par achat sont pour la plupart des personnes installées depuis longtemps dans la région. Il en est de même pour ceux qui ont acquis des terres par héritage. Dans ces deux cas de figure, il n'existe pas de restriction de culture.

En tout état de cause, l'inaccessibilité à de nouvelles terres de culture expose la majorité des déplacés à l'insécurité alimentaire.

De l'indépendance à la dépendance alimentaire des déplacés internes du Mont Péko

L'analyse de la situation alimentaire porte sur les sources de revenus et les moyens de subsistance des populations interrogées.

De façon générale, on enregistre une chute des revenus chez les populations interrogées. Elles sont unanimes en affirmant que « Dans la forêt, le cacao nous procurait beaucoup d'argent, c'est du cacao que nous vivions. » Les revenus des paysans provenaient essentiellement de la vente de produits agricoles et principalement le cacao. Mais, depuis leur expulsion du parc, leur revenu a complètement chuté. L'un d'entre eux explique qu'« aujourd'hui, on a plus rien parce qu'il n'y a pas de travail; si on n'a pas eu un petit contrat on ne mange pas ... ». Les déplacés ne vivent presque plus de la vente des produits agricoles mais plutôt du commerce et de petits contrats (Figure 7).

On observe donc une modification des activités économiques chez ses déplacés qui vivaient autrefois des revenus issus de la vente de produits agricoles et

principalement du cacao. Aujourd'hui, ils exercent de petits métiers pour survivre. Ils sont 47% qui exécutent quelques petits contrats dans des plantations (désherbage, cueillette et cabossage de cacao etc.). L'irrégularité du contrat ne permet pas à ces derniers de garantir leurs sources de revenus. Par ailleurs, seulement 1% des personnes interrogées tire encore sa source de revenus de la vente de produits agricoles. Nombreux sont ceux qui n'ont plus d'activités économiques rémunératrices. Ceux-ci, estimés à 44% vivent pour la plupart de l'aide alimentaire.

Par ailleurs, les moyens de subsistance de notre population d'enquête ont changé de la situation de clandestin à celle de déplacée. Autrefois dominée par la banane plantain et les tubercules, la nourriture des déplacés est essentiellement constituée aujourd'hui de produits céréaliers (riz), qui proviennent de l'aide alimentaire (Tableau 2).

Les déplacés du Mont Péko sont à majorité dépendants de l'aide alimentaire⁴ distribuée par la Caritas, le PAM avec le soutien de l'Etat. Ils représentent 38,5% des enquêtés. Environ 36% affirment qu'ils se débrouillent pour trouver la nourriture. Car ils n'ont pas d'argent et ne sont pas concernés par la distribution de vivres. Seulement 15,5% de déplacés obtiennent leur nourriture à partir de leur propre production alimentaire. Les 10% restant achètent la nourriture grâce aux revenus qu'ils obtiennent dans les petites activités de commerce ou les petits contrats de travail dans les plantations. Cette nouvelle situation a entraîné une modification du régime alimentaire des déplacés. Les produits céréaliers représentent pour 82% des déplacés les aliments les plus consommés contre 13% par le passé. La banane plantain et les tubercules sont difficiles d'accès pour cette population qui n'a pas suffisamment de moyen financier ni de terre de culture pour s'en procurer.

Tableau 2
origine de la nourriture des
déplacés du Mont Péko.

Provenance de la nourriture	Effectif en %
Achat	10
Don Aliment	38,5
PAP	15,5
RAS	36
Total général	100

(Source: notre enquête, Novembre – Décembre 2016)

⁴l'aide alimentaire est organisé par l'Etat et des Humanitaire (Caritas et PAM). La dotation est mensuelle et est constituée de 3 sac de 50 kg de riz plus 11 kg, 11 litres d'huile et 19 kg de Soja. Cette dotation doit couvrir sur une période de 6 mois c'est-à-dire jusqu'au mois de Mars 2017; le temps de régler définitivement cette crise des déplacés du Mont Péko. (Informations recueillies sur le terrain).

⁵la couverture de l'aide alimentaire n'est pas totale, parce que nombreux sont les clandestins qui avaient refusé de se faire recenser par peur de représailles (le préfet de région).

La crise des déplacés du Mont Péko met aussi en exergue la cohabitation des peuples autochtones et allogènes dans cette région de l'ouest forestier marquée par les longues années de crise politique en Côte d'Ivoire. Cette crise a profondément fragilisé la cohabitation des différentes communautés dans cette région de l'Ouest ivoirien.

Cohabitation fragile entre allogènes et autochtones

La cohabitation entre les différentes communautés allogènes et autochtones a souffert du contexte de la crise politique en Côte d'Ivoire.

Des crises intercommunautaires ouvertes et latentes Depuis l'avènement de la rébellion armée en 2002, de nombreuses crises opposent les autochtones Guéré aux allogènes Burkinabés. L'on se rappelle que «dans la nuit du 8 au 9 janvier 2005, un groupe de miliciens basés dans le canton Zarabaon (localité de Duékoué) avaient attaqué et pillé les paysans burkinabés de leurs récoltes de cacao dans des campements situés en zone de confiance⁶. En 2005, de nombreux burkinabés étaient régulièrement victimes d'enlèvement et d'assassinat dans leurs plantations...

En représailles à ces massacres, OUEREMI AMADE et sa troupe ont mené dans la matinée du 28 mars 2011, une attaque meurtrière dans le quartier Carrefour (Duékoué)» (6).

Ces événements ont fortement dégradé la cohabitation et les relations entre autochtones et allogènes dans cette région.

Cependant, la majorité de personnes interrogées affirme que la cohabitation est bonne depuis qu'ils se retrouvent en situation de déplacé.

«Nous n'avons pas de problèmes avec nos tuteurs, on s'entend bien, pour le moment il n'y a pas d'histoire entre nous. C'est avec les agents de l'OIPR que nous avons tous les problèmes. Ils nous battent lorsqu'ils nous trouvent dans le parc; et souvent on s'en sort avec beaucoup de sévices corporels.» En effet, de nombreux déplacés bradent encore l'interdiction de pénétrer dans le parc, pour y cueillir le cacao encore existant. Par exemple, à Pona Vahi, dans le quartier qui abrite les ressortissants burkinabés déguerpis, notre enquête (Planche 2) montre que contrairement aux dires de certains d'entre eux de ne plus posséder de cacao, ils arrivent à en faire sortir de la forêt classée.



(a)



(b)

a- Fèves de cacao séchées dans un quartier abritant les déplacés à Pona Vahi

b- Opération de commercialisation de cacao chez les déplacés à Pona Vahi

(Source: N'GUESSAN *et al.* 2016)

Planche 2: Une vue des activités témoignant de la poursuite de la cacaoculture chez les déplacés du Mont Péko installés à Pona Vahi.

⁶Selon Wikinews, la «zone de confiance» est une zone tampon créée en juin 2003 pour séparer les combattants des Forces nouvelles, occupant la moitié Nord de la Côte d'Ivoire, des troupes gouvernementales, contrôlant la moitié Sud. Elle s'étire d'Est en Ouest sur environ 600 km. La largeur théorique de cette zone tampon est de 25 km, avec diverses variations, liées notamment à l'éloignement entre, dans certaines régions, les positions les plus avancées des Forces nouvelles et celles des troupes gouvernementales... La seule présence militaire autorisée dans cette zone tampon était celles des «Forces impartiales», (les soldats de l'Opération des Nations unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), les soldats français de l'opération Licorne et les soldats de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).



a₁-a₂ - Une vue des logements abandonnés par les allogènes et les allochtones à Yrozon

b- Un point d'eau dans l'ancien habitat des allogènes et des allochtones à Yrozon

(Source: N'GUESSAN *et al.* 2016)

Planche 3: Habitats abandonnés par des allogènes et allochtones à Yrozon au début de la crise en Côte d'Ivoire en 2002.



Source: D'après nos enquêtes, Novembre – Décembre 2016. (Dessin: Loba).

Figure 8: Campement d'accueil des déplacés de Yrozon, suite à la crise de 2002.

Pour les populations autochtones cela est la preuve que la forêt classée reste accessible aux ressortissants Burkinabé, par le biais des agents de l'OIPR corrompus. Cette situation est dénoncée par les autochtones, qui estiment que malgré le déguerpissement et l'interdiction de rentrer dans le parc, les allogènes burkinabé y ont toujours accès. «La nuit, les Burkinabé entrent dans la forêt et font sortir le cacao, et c'est comme ça chaque fois. Pourtant l'Etat a interdit l'accès de la forêt classée à tous. Ils sont en complicité avec certains agents de l'OIPR.

Ils sont les seuls à rentrer encore dans la forêt» explique un responsable de jeunesse à Nidrou. Au-delà du mécontentement, cette situation alimente davantage la colère des autochtones envers ces allogènes qu'ils considèrent comme des envahisseurs qui "ne respectent rien".

Cette situation précaire entre allogènes et autochtones encourage le regroupement communautaire des premiers en vue de faire face aux risques sécuritaires.

Regroupement communautaire: un modèle de prévention des crises intercommunautaires L'avènement de la crise politique en Côte d'Ivoire a par moment mis à mal la cohésion sociale qui régnait entre les différentes communautés vivant dans la même localité. Dans certains villages alentour du parc, comme à Yrozon (planche 3), des populations allogènes et allochtones ont abandonné leur maison pour rejoindre leur frère de la même communauté ethnique dans des campements proches de leur plantation située à la lisière de la forêt classée. Les campements d'accueil sont situés sur le terroir du village d'Yrozon et à proximité du parc (figure 8). Il s'agit des campements de Nadjet, Remikro, Kaborékro, Dame de paix et N'guessankro. Avec le déguerpissement des occupants du parc, ces campements vont accueillir certains déplacés qui redoutent une situation d'insécurité en vivant dans les mêmes villages que les autochtones Guéré. Par ailleurs, en choisissant ces campements, les déplacés gardent l'espoir d'avoir accès à leurs plantations de cacao situées dans le parc. D'autres par contre se sont installés auprès des autochtones Guéré mais fondant leur propre quartier comme celui créé par les déplacés à Pona Vahi (voir planche 1) et qui a permis une extension du village (voir figure 5) depuis 2013.

Ce souci de regroupement communautaire n'est pas fortuit, si l'on se réfère aux exactions subies par les allogènes. «Toutes les plantations appartenant aux paysans burkinabés dans les forêts proches du village - quartier carrefour – étaient expropriées par ces miliciens d'alors. Souvent ces jeunes armés allaient barrer le chemin aux paysans et les

obligeaient à payer une taxe pour avoir accès à leur champ. D'autres paysans avaient préféré abandonner leurs plantations aux mains de ces jeunes pour sauver leur vie. Ouédraogo Abdrahim et Ouédraogo Pascal, tous deux paysans avaient été découverts les coups tranchés le 13 décembre 2004 sur le chemin de leurs plantations. Le 20 janvier 2005, Belém Kouamba Kassoum a été enlevé et son corps a été retrouvé plus tard, dans le même état que les premières victimes. Le 03 février 2005, deux autres burkinabé ont été enlevés à la gare routière de Duékoué pour une destination inconnue.

Suite à l'attaque de Logoualé le 28 février 2005, un de nos compatriotes Ouédraogo Amadi a été enlevé dans son champ et assassiné» (6). Ce phénomène devenu préjudiciable aux Droits humains, avait fortement détérioré la cohabitation entre les communautés ethniques dans cette partie du pays. En somme, la situation des déplacés du mont Péko alimente les débats tant le problème persiste.

Discussion

L'opération de déguerpissement des occupants illégaux du mont Péko vise selon l'Etat à protéger cette réserve naturelle et à ramener la sécurité dans cette partie du pays longtemps marquée par la crise armée. Celle-ci a conduit à l'installation dans les villages environnants du parc des dizaines de milliers de personnes, qui ont perdu des terres de culture dont ils dépendaient pour nourrir leurs familles. Ce qui fait dire à un dirigeant traditionnel ivoirien que «L'État veut nous affamer» (9). La question interpelle aussi le RAIDH⁷, qui estime que cette opération met à risque la sécurité alimentaire, l'état de santé des populations et la cohésion sociale dans la zone. C'est pourquoi, il rappelle que les mesures de protection de l'environnement, telles que la protection de parcs nationaux, ne devraient pas être réalisées au prix des droits des personnes qui y vivent. Le droit international protège toute personne qui occupe un terrain contre les expulsions forcées sans préavis suffisant, ou qui ne respecte pas la dignité et les droits des personnes affectées, indépendamment du fait qu'elles occupent la terre légalement ou pas. Human Rights Watch et le RAIDH dénoncent la façon dont l'agence forestière de Côte d'Ivoire (OIPR) a expulsé les agriculteurs des forêts sans avertissement et sans leur fournir un logement ou de la terre en remplacement. Par ailleurs, aucune disposition n'a été prise dans les villages environnants pour accueillir les déplacés. Les infrastructures des communautés environnantes du Mont Péko étaient largement insuffisantes pour accueillir les personnes expulsées, et que les services sociaux, de la santé et de l'éducation étaient débordés (9).

⁷Regroupement des Acteurs Ivoiriens des Droits Humains

La situation des déplacés internes du Mont Péko est donc loin d'avoir respecté les principes et les règles internationales en la matière. En effet, on estime qu'«une solution durable est réalisée lorsque les Populations Déplacées Internes (PDI) n'ont plus besoin d'aide, ni de protection spécifique liée à leur déplacement et jouissent des droits de l'Homme sans discrimination en raison de leur déplacement» (4). Or, dans le cas de notre population d'enquête, les besoins alimentaires sont encore importants malgré la distribution de l'aide alimentaire; et les droits humains élémentaires sont constamment violés comme l'explique l'un d'entre eux «A cause de la faim, nous tentons par moment de rentrer dans la forêt pour aller chercher la nourriture, mais nous sommes battus par les agents de l'OIPR». Au-delà des questions de droit que soulève la situation des déplacés internes du Mont Péko, la question de la cohabitation fragile entre communauté allogène et communauté autochtones résulte faut-il le rappeler aussi des questions foncières et politiques. Généralement «les rapports entre les autochtones et les migrants se durcissent et s'amplifient au fur et à mesure que la terre se raréfie» (5). Or dans la région du GUEMON, la culture du cacao a entraîné une saturation foncière de sorte que l'acquisition de nouvelles terres de culture devient difficile pour les nombreux migrants en quête de terre. De même, avec les crises politiques récurrentes qui s'invitent dans le monde rural et surtout dans les zones de production cacaoyères où la pression foncière est forte, les tensions foncières vont s'accroître. Par exemple, «la lutte politique tendue entre le principal parti d'opposition FPI – ancré dans la région forestière de l'Ouest et du Centre-Ouest – et le PDCI soutenu traditionnellement par les Baoulé suscita des affrontements entre migrants et autochtones. En octobre 1995, les tensions électorales entre le PDCI au pouvoir et l'opposition (FPI-RDR) ont débouché sur des affrontements entre Bété et Baoulé à Gagnoa, Ourahio, Guibéroua dans le Centre-Ouest. Ils se sont conclus par la fuite de 5'000 Baoulé» (1). Tout comme en 1995, la situation du mont Péko est la manifestation de la crise politique et de l'opposition entre des populations autochtones favorables au FPI et au pouvoir de Laurent GBAGBO et des allogènes Mossi accusés de soutenir la rébellion. Finalement l'on se rend compte qu'au-delà des simples conflits fonciers qui perturbent par moments les relations entre les différentes communautés, il s'agit plus des règlements de comptes politiques entre fractions rivales. On a noté dans ce cas-ci, que suite aux attaques et meurtres perpétrés par les milices pro régimes d'alors contre les paysans Burkinabé dans leur campement dans la nuit du 8 au 9 janvier 2005, ces derniers riposteront à l'occasion de la crise poste électorale.

En effet, sous la direction de leur chef Amade Oueiremi, ils organisent une expédition meurtrière au quartier carrefour de Duékoué le 28 mars 2011(6). L'intrusion de la politique dans la question foncière a contribué à détériorer les rapports inter communautaires dans la zone du Mont Péko. Nul doute que le souci de regroupement des communautés allogènes, qui existe depuis longtemps, mais qui a tendance à se renforcer s'inscrit dans un cadre de méfiance vis-à-vis des autochtones. Toutefois, la situation sécuritaire n'est pas alarmante. Qu'il s'agisse des autochtones ou des allogènes sortis du Parc, tous estiment qu'«il n'y a pas de problème de cohabitation, il n'y a pas de palabre entre nous, jusqu'à présent nous vivons en bon voisinage».

Cependant, «nous avons quelques craintes, car nous sommes victimes de vols de produits alimentaires dans nos champs par les exfiltrés. Avec la situation difficile dans laquelle ils se trouvent on craint que les vols se multiplient» explique un responsable autochtone à Yrozon. En tout état de cause, la situation de crise et de méfiance a poussé de nombreux autochtones propriétaires terriens à remettre en cause «des contrats de transactions ou de convention sous l'influence de mobiles exogènes tels que la cessation de dons, la rupture de mariage, le vieillissement de vergers et la politisation de la question foncière» (5). Or, l'installation des allogènes dans la plupart des régions forestières était favorisée depuis toujours par les tuteurs autochtones. «Dans les villages, l'installation de l'étranger est réalisée par son tuteur autochtone. Ce dernier pouvait l'accueillir sous son toit ou dans sa cour, lui donner une femme, lui céder une parcelle de la terre familiale ou lignagère pour son alimentation. Le chef de terre faisait don de la terre aux migrants sur la base d'une reconnaissance morale implicite. En acceptant ces dons, l'étranger accepte par la même occasion d'intégrer la famille, le lignage et la communauté d'accueil autant que les génies de ces entités. Généralement, le bénéficiaire gratifiait son donateur de quelques boissons pour sceller l'alliance. C'est dans ce schéma de fraternité qu'à Tabou, les allogènes dagari et lobi se sont installés progressivement dans la tribu Hongo au début des années 1970» (2). Cette tradition fraternelle, qui a longtemps caractérisé la cohabitation intercommunautaire dans les zones de production cacaoyère s'est profondément effritée sous l'influence des crises foncières et particulièrement des crises politiques qui font de l'étranger un homme craint et redouté pour les autochtones.

Conclusion

Au terme de cette étude, il ressort que 84% des déplacés internes du Mont Péko n'ont pas accès à de nouvelles terres de culture après leur expulsion du parc. Ils se retrouvent par conséquent dans une situation où, ils ne peuvent assurer eux-mêmes de façon satisfaisante et durable leur alimentation et celle de leur famille. Ce qui confirme l'hypothèse formulée dès le départ, qui stipule que "les populations déplacées du Mont Péko n'ont pas accès à des terres agricoles pour assurer leur alimentation du fait de la pression foncière dans cet espace". Par ailleurs, la crise des déplacés du Mont Péko se situe dans le contexte de la crise militaro-politique déclenchée en Côte d'Ivoire depuis septembre 2002.

Celle-ci n'a pas manqué de détériorer les relations intercommunautaires déjà fragilisées par les incessants conflits fonciers entre autochtones et allogènes dans une région où la pression foncière limite les opportunités d'accès à la terre.

En tout état de cause, la sauvegarde de la forêt classée du Mont Péko soulève de nombreuses questions qui appellent la contribution des sciences diverses (le Droit, la sociologie, la criminologie, les sciences environnementales, etc.), mais, qui doivent être complémentaire en vue d'une solution durable.

Références bibliographiques

1. Babo A., 2006, *Conflits fonciers: de l'ethnie à la nation*, Rapports interethniques et ivoirité dans le Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire, Colloque international "Les frontières de la question foncière – At the frontier of land issues", Montpellier, 2006, 22 pages. En ligne, disponible sur https://www.mpl.ird.fr/colloque_foncier/Communications/PDF/Babo.pdf, consulté le 4/01/2017
2. Babo A., 2010, Conflits fonciers, ethnicité politique et guerre en Côte d'Ivoire, *Alternatives sud*, 17, 95-118. En ligne disponible sur surcetri.domainepublic.net/IMG/pdf/racisme.pdf, consulté le 08/01/2017.
3. Côte d'Ivoire: la «zone de confiance» en cours de démantèlement (2007), en ligne disponible sur: https://fr.wikinews.org/wiki/C%C3%B4te_d'Ivoire:_la_%C2%A_B_zone_de_confiance_%C2%BB_en_cours_de_d%C3%A9mant%C3%A8lement, consulté le 20/01/2017.
4. IDMC (Observatoire des situations de Déplacement Interne), 2014, Rapport d'atelier, *Solutions durables pour les personnes déplacées internes*, Abidjan, Côte d'Ivoire, 1 - 3 juillet 2014, 33 pages. En ligne, disponible sur www.internal-displacement.org/assets/.../201411-af-cdi-workshop-report-fr2.pdf, consulté le 4/01/2017.
5. Kouassi N.F. & N'Drin B.A., 2016, Conflits Fonciers Intercommunautaires et Fracture Sociale dans les régions du Guémon et du Cavally à l'ouest de la Côte d'Ivoire, *Eur. Sci. J.*, 12, 14, ISSN: 1857 – 7881 (Print) e - ISSN 1857 7431, p 240-261. En ligne, disponible sur eujournal.org/index.php/esj/article/download/7447/7173, consulté le 8/01/2017
6. Mouvement Ivoirien des Droits Humains (MIDH), 2015, *A qui profitent les prélèvements sur le cacao du Mont Péko?* Rapport Juillet 2015, 28 pages. En ligne, disponible sur www.midhci.org/action/rapport/detail?id=14, consulté le 4/01/2017.
7. Nations Unies (Conseil de sécurité), 2014, *Rapport final du Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire établi en application du paragraphe 27 de la résolution 2153 (2014) du Conseil de sécurité*, 224 pages. En ligne, disponible sur www.reseau-rafal.org/.../ONU%20Rapport%20experts%20Cote%20d'Ivoire%20avril... Consulté le 4/01/2017.
8. *Rapport d'évaluation humanitaire, Opération d'évacuation du parc du Mont Péko du 11 au 19 Août 2016*, ONG OCHA (United Nations Offices for the Coordination of Humanitarian Affairs), 2016, 25 pages.
9. Wormington J., 2015, *Le coût humain de la protection environnementale en Côte d'Ivoire, Le gouvernement expulse des producteurs de cacao du Parc national du Mont Péko*, 15 septembre 2016, Point de vue, en ligne, disponible sur <https://www.hrw.org/fr/news/2016/09/15/le-cout-humain-de-la-protection-environnementale-en-cote-divoire>, consulté le 4/01/2017.

K.G. N'guessan, Ivoirien, PhD, Enseignant-chercheur, Université Jean Lorougnon-Guede, Daloa, Côte d'Ivoire.

K.R. Oura., Ivoirien, PhD, Chargé de recherche, Université Alassane Ouattara, Centre de Recherche pour le Développement, Bouake, Côte d'Ivoire.

A.D.F.V. Loba, Ivoirien, PhD, Enseignant-chercheur, Université Félix Houphouët-Boigny, Institut de Géographie Tropicale, Abidjan, Côte d'Ivoire.